

Réinventer la social-démocratie pour le XXI^e siècle
Capitalisme ou démocratie? L'alternative pour le XXI^e siècle,
de Marc Fleurbaey. Grasset, « Collège de philosophie », 215 p.

Martin Provencher

Numéro 215, juillet-août 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/10375ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (imprimé)

1923-3213 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Provencher, M. (2007). Réinventer la social-démocratie pour le XXI^e siècle / *Capitalisme ou démocratie? L'alternative pour le XXI^e siècle*, de Marc Fleurbaey. Grasset, « Collège de philosophie », 215 p. *Spirale*, (215), 43-44.

Réinventer la social-démocratie pour le XXI^e siècle

CAPITALISME OU DÉMOCRATIE ? L'ALTERNATIVE POUR LE XXI^e SIÈCLE

de Marc Fleurbaey

Grasset, « Collège de philosophie », 215 p.

Par MARTIN PROVENCHER

Les livres de Marc Fleurbaey sont trop rares pour ne pas constituer un événement. Et celui-ci ne fait pas exception à la règle. Ce directeur de recherche au CNRS s'est fait connaître par la publication en 1996 d'un ouvrage intitulé *Théories économiques de la justice*, ainsi que par de nombreux articles consacrés à des thèmes afférents et, plus récemment, quelques interventions. Dans le présent essai, il reprend la question du progrès social à partir de l'état actuel de notre compréhension des mécanismes économiques et sociaux et des avancées de la philosophie morale et politique sur la justice sociale pour montrer que, si l'on prend au sérieux l'exigence démocratique de liberté des individus, nous sommes appelés à dépasser la forme capitaliste de l'économie de marché. L'originalité de la thèse ne tient pas tant au fait qu'elle se démarque de l'argumentaire traditionnel des socialistes et des communistes — en arguant qu'on peut combattre les inégalités sociales sans avoir à reconsidérer le rôle de l'État dans une économie décentralisée — mais plutôt parce qu'elle remet en question les inégalités de pouvoir que les partisans d'une social-démocratie rénovée inspirés de la « troisième voie » laisseraient subsister. La démonstration, claire et rigoureuse, procède en trois étapes : l'auteur établit d'abord les fondements éthiques de la notion d'égalité qui vont lui permettre de repenser les objectifs sociaux. Il explore ensuite les implications de l'exigence démocratique qui en découle pour la politique, puis l'économie, et il conclut en examinant la meilleure manière de la mettre en œuvre.

Chacun sait que les riches sont de plus en plus riches et que les pauvres sont de plus en plus pauvres, et que cette situation s'est aggravée au

cours des dernières décennies. Mais si personne ne s'indigne plus de cet état de fait, c'est parce qu'un certain discours inégalitaire a réussi à détourner la notion d'équité de son sens originel pour soutenir que l'égalité des conditions sociales est désormais un idéal illégitime. Contre ceux qui prétendent que Rawls aurait avalisé un tel discours en affirmant que les avantages matériels des riches étaient justifiés s'ils profitaient également aux plus démunis, Fleurbaey rappelle que la priorité accordée par Rawls aux plus démunis est beaucoup plus exigeante qu'on ne le croit habituellement, puisque « *c'est l'ensemble de l'organisation sociale qui devrait être conçu pour que le sort des plus défavorisés y soit le meilleur possible* ». Cette priorité ne saurait donc servir de caution morale à une société inégalitaire. Quant à ceux qui en appellent à la responsabilité des individus pour limiter la mission sociale de l'État à l'égalité des chances plutôt qu'à l'égalité des résultats, Fleurbaey leur oppose le fait que leur idéal méritocratique est compatible avec des inégalités gigantesques et qu'il présuppose qu'on puisse vérifier que les individus disposent réellement de chances égales. Toute la question revient donc à définir ce que l'on entend par « égalité de condition sociale ».

La justice sociale comme égalité d'autonomie

C'est dans ce débat célèbre, inauguré par Amartya Sen, que Fleurbaey se montre original. On ne saurait concevoir l'égalité en termes de satisfaction subjective, comme le pensent les utilitaristes, pas plus qu'en termes de ressources, comme le croient Rawls et Dworkin. L'équation des premiers est trop simple puisqu'on voit mal comment on pourrait mesurer le degré d'insatisfaction d'une personne

à l'autre. De plus, elle néglige le fait que les préférences des individus ne sont pas toutes du même ordre, que leur contenu varie et qu'il dépend des attentes que génère l'environnement social. Les seconds, quant à eux, font l'impasse sur les relations de pouvoir entre les individus et le fait que ceux qui ont des aptitudes différentes n'ont pas la même capacité à profiter des ressources qu'on leur donne. La correction imaginée par Dworkin, celle d'un marché d'assurance hypothétique, s'avère non pertinente pour résoudre ce dernier problème, car elle oublie qu'il ne s'agit pas de savoir comment choisir pour soi, mais de répartir des ressources entre des personnes différentes. Pour éviter ces écueils et évaluer l'égalité de manière plus concrète, Fleurbaey soutient qu'il faut la concevoir en termes d'autonomie. Sa proposition se distingue avantageusement de l'égalité des chances en ce qu'elle « *donne la priorité à ceux qui ont le moins d'autonomie, sans accepter l'idée que la perte d'autonomie puisse se justifier par une mauvaise gestion personnelle des chances offertes au départ* ». On mesurera son audace au fait qu'elle présuppose que l'on puisse comparer les situations de personnes différentes pour évaluer les inégalités en s'appuyant sur les préférences des individus. Or, une certaine interprétation reçue du théorème d'Arrow en économie et en philosophie morale veut que cela soit impossible. Contre ce préjugé qu'il qualifie de « *catastrophe théorique* », Fleurbaey montre qu'on peut procéder à une telle comparaison à condition de laisser tomber le critère de parcimonie d'Arrow, une exigence excessive, dans la définition de la situation de référence. Il reste à établir si une telle conception de l'égalité sociale est réalisable à une époque où la mondialisation des échanges économiques incite les

plus fortunés à fuir les États qui leur imposent des prélèvements fiscaux. S'il est évident que seule une centralisation politique à l'échelle internationale permettrait de résoudre ce problème, cela n'implique pas que les politiques nationales en matière de redistribution ont, entre-temps, totalement perdu leur efficacité. En ce sens, la redéfinition de la justice sociale en termes d'égalité et d'autonomie aurait certainement des effets sur la redistribution des ressources dans les États qui décideraient de s'en inspirer pour leur politique fiscale et sociale. Le calcul du meilleur barème d'imposition en fonction de la priorité accordée aux plus défavorisés, par exemple, devrait se faire en aidant les individus qui sont sans ressources. En recommandant de choisir cette option, Fleurbaey se range dans le camp de ceux qui, comme Van Parijs en Belgique et Blais au Québec, défendent le principe de l'allocation universelle pour maximiser le revenu minimum garanti.

L'égalité d'autonomie comme exigence démocratique

Les effets d'une justice sociale conçue comme égalité d'autonomie ne se limiteraient pas à la sphère de la redistribution. Ils impliquent que l'on revoie en profondeur le partage du pouvoir politique et économique. Sur le premier de ces terrains, le principal obstacle se présente sous la forme d'une conception de la démocratie influente, celle de Schumpeter, qui aurait engendré l'illusion que la question du partage du pouvoir n'intéresse que le champ politique en plus de contribuer à donner aux décideurs économiques un accès privilégié aux politiques. Or, Fleurbaey ne se contente pas de dénoncer la vanité de l'illusion de ceux qui croient que la prise du pouvoir suffit pour changer



Chih-Chien Wang, *Yushan Hurted* 02, 2007
Impression au jet d'encre (24 x 30 pouces)
Gracieuseté de l'artiste

la société, comme si l'on pouvait faire fi de l'obligation de préserver de bonnes conditions d'investissement. Il rappelle que « *le pouvoir se trouve partout où se prennent des décisions* » et il en tire la conclusion neuve et radicale que le critère pour évaluer la démocratie devrait être « *le degré de maîtrise des individus sur leur propre sort* ». Dans cette perspective, c'est un principe de proportionnalité, et non d'égalité de pouvoir, qui constituerait la base du principe démocratique : « *Toute décision doit être prise par ceux qu'elle concerne, et le pouvoir de décision doit être réparti en proportion des intérêts [humains] en jeu.* » L'application d'un tel principe serait très complexe, puisqu'il présuppose que la répartition du pouvoir est liée à la répartition des avantages

sociaux et que la résolution de certains conflits risquerait d'en engendrer d'autres. Mais on ne pourrait pas s'y opposer efficacement sous prétexte que la plupart des individus ne seraient pas à la hauteur de l'autonomie et de la responsabilité que postule ce principe et que les plus compétents devraient se voir attribuer un plus grand pouvoir sur les décisions. Contre le premier argument, Fleurbaey fait valoir, à juste titre, que dans une démocratie, c'est une responsabilité collective que de fournir à chaque individu la formation et l'information qui lui permettront de prendre les meilleures décisions pour lui-même. Le second argument, quant à lui, est partiellement légitime si l'on veut signifier que les experts devraient avoir un droit de parole, celui de diffuser de l'information

dans les procédures de délibération où il importe d'« *éclairer les participants à la décision* ». La raison en est que, dans un tel cadre, on doit s'assurer que les intérêts et les opinions minoritaires ont le même accès que ceux de la majorité au débat public. Mais l'argument devient faux si on entend qu'il faut confier le pouvoir aux experts. Il est vrai que dans les procédures de décision, les intérêts les plus importants peuvent se prévaloir d'un pouvoir correspondant. Mais il s'agit alors des intérêts humains et non des intérêts économiques. Au bout du compte, ce qui distingue avantageusement la conception de la démocratie de Fleurbaey de celle de Schumpeter est qu'elle implique que l'on préserve un lien avec l'idée de bien commun et que l'on évalue les imperfections des institutions en conséquence.

L'égalité d'autonomie et ses applications

Pour le démontrer, Fleurbaey compare l'application de son principe démocratique à celle de la règle majoritaire simple qui est au fondement de la plupart des institutions démocratiques. Soutenir qu'en présence de deux options, il faut choisir celle qui recueille la majorité des suffrages nous expose à accréditer l'idée qu'une « *majorité peut imposer ses vues même lorsque l'enjeu est beaucoup plus faible pour elle que pour la minorité* » et cela peut, en outre, s'avérer inefficace. Or, concevoir le partage du pouvoir en termes de proportionnalité plutôt qu'en termes d'égalité permet ici de résoudre ces deux problèmes, à condition qu'il y ait consensus dans la société pour reconnaître les intérêts particuliers des minorités. C'est d'ailleurs ce dernier cas de figure, celui du consensus sur les intérêts en cause, que postule Fleurbaey dans son exploration stimulante des implications concrètes de l'application de son principe démocratique sur le partage du pouvoir dans le système politique, l'économie (« *le grand chantier de l'avenir* ») et les associations comme les partis politiques, la religion et la famille.

Dans la dernière partie du livre, l'auteur évalue la teneur démocratique des décisions prises dans une économie de marché. Une fois admis, contre le socialisme, que cette économie constitue « *un horizon indépassable* », il faut s'assurer que ses décisions soient compatibles avec le projet de société qui vient d'être

esquissé. Deux paradigmes servent à évaluer l'économie de marché : celui de la main invisible, qui remonte à Adam Smith, et celui du dilemme du prisonnier, qui provient de la théorie des jeux. Le premier permet d'établir que le marché est efficace pour redistribuer une allocation. Il ignore toutefois le problème des inégalités, les situations réelles de concurrence imparfaite, le problème des externalités, les inefficacités produites par les marchés eux-mêmes, les imperfections d'information, et il s'accompagne d'une mythologie du risque qui alourdit sans commune mesure le fardeau des salariés et qui incite à fermer les yeux sur le gaspillage qu'engendre le processus de destruction créatrice à l'origine de la croissance et de l'innovation. Outre le fait qu'il peut mieux rendre compte de toutes ces défaillances, le dilemme du prisonnier conduit à soutenir que l'on doit organiser la coordination entre les agents économiques, ce qui ne veut pas dire que toutes les interventions doivent nécessairement passer par l'État. Mais il demeure vrai que dans le domaine des externalités, le mieux serait de recourir à un système de taxes, de subventions ou de quotas échangeables à l'initiative de l'État. L'analyse du marché en tant qu'instrument de pouvoir et de contrainte dénonce, pour sa part, le mythe du contrat et la corruption des pauvres qui en découle dans le capitalisme, comme l'illustre le trafic d'organes, le tourisme sexuel et le salariat, pour conclure que seuls les échanges entre égaux devraient être considérés comme des échanges volontaires. En l'absence d'égalité, et même si la redistribution est une meilleure manière d'aider les plus défavorisés, il ne faudrait pas négliger complètement la régulation des contrats, car elle contribue à défendre les droits des plus faibles, à protéger la démocratie et à produire des biens publics parmi lesquels on peut distinguer la paix sociale.

Voilà donc quelques-unes des propositions pour une nouvelle social-démocratie que contient cet ouvrage important, et qui mérite de rejoindre le plus large public. Sans aller jusqu'à souscrire dans le détail à chacune des analyses de ce remarquable exercice de prospective, on doit reconnaître qu'il renouvelle magistralement le débat sur les questions sociales et qu'il expose, de manière simple, des idées complexes et essentielles pour faire face aux défis de notre temps. ●